

**Sujet** : RE: demande de permis de construire n° PC 045-051-23-00018 / SAS BRAY ENERGISE à Bray-Saint-Aignan (45460)

**De** : emzd-rennes-urb.trait.fct (par AdER) <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

**Date** : 05/12/2023 à 16:01

**Pour** : LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

Bonjour monsieur,

En réponse à votre demande référencée en objet, l'état-major de zone de Défense de Rennes vous informe qu'aucune emprise militaire n'est implantée sur la commune de BRAY SAINT AIGNAN (45).

En conséquence, l'état-major de Rennes n'émet pas d'observation d'un point de vue domanial concernant ce projet.

Cordialement,

**Ghislaine LE MARREC**

OE HG

Sous-chefferie soutien des opérations / J4 INFRA

État-major de zone de défense Ouest

Quartier Margueritte – BP 20 – 35998 RENNES CEDEX 9

Tél : 02 23 35 26 94 - PNIA : 862 351 26 94

[ghislaine.le-marrec@intradef.gouv.fr](mailto:ghislaine.le-marrec@intradef.gouv.fr)

cid:image0(

État-major de zone de défense de Rennes  
Sous-chefferie soutien des opérations

**De** : LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

**Envoyé** : mardi 5 décembre 2023 14:08

**À** : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>; snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES <snia-ouest-ads-bf@developpement-durable.gouv.fr>; emzd-rennes-urb.trait.fct <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

**Objet** : demande de permis de construire n° PC 045-051-23-00018 / SAS BRAY ENERGISE à Bray-Saint-Aignan (45460)

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint POUR AVIS une demande de permis de construire n° PC 045-051-23-00018 pour un projet de centrale photovoltaïque flottante, comprenant plusieurs bâtiments (1 poste de livraison, 2 postes de transformation et 2 containers) et une clôture ► **Zone EST** situé au Lieu-dit de Bois au Coeur, à Bray Saint Aignan (45460).

Le projet est susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne et, en application de l'article R. 425-9 du Code de l'urbanisme, le permis de construire doit faire l'objet de l'accord conjoint du ministre de la Défense et du ministre chargé de l'aviation civile.

Je vous précise que votre avis est important dans la mesure où ce permis de construire va faire l'objet d'une enquête publique.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

--

Dans l'attente de votre avis et en vous remerciant.

Bien cordialement.

**Guillaume LEMAIRE**

Responsable ADS et Fiscalité

Service Urbanisme et Aménagement Durable des Territoires (SUADT)

Site de Montargis / Cellule Urbanisme et Fiscalité

25, rue Jean JAURÈS, 45200 Montargis

Tél. Montargis : 02 38 28 30 65

Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

Mel : [guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr](mailto:guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr)

[www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)